



Ministère de la Santé et du Développement Social
Direction Nationale du Développement Social - DNDS

Rapport DTM Décembre 2024

Matrice de Suivi des déplacements (DTM)



PERSONNES
DEPLACÉES INTERNES

402 167 Prs.



RAPATRIÉS

88 783 Prs.



PDI_s RETOURNÉES

863 697 Prs.



SITES DE DÉPLACEMENTS
ÉVALUÉS

284



Coordination Nationale
DES SITES DE PERSONNES
DÉPLACÉES INTERNES
Direction Nationale du Développement Social-DNDS



www.dnds.ml



La Direction Nationale du Développement Social (DNDS) rappelle que la coordination de l'aide aux personnes déplacées internes et retournées relève de la responsabilité du Gouvernement et du principe de responsabilité sectorielle ou « cluster approach ». Il importe que les coordonnateurs de groupe sectoriel et leurs équipes travaillent en étroite collaboration avec leurs homologues du Gouvernement sur le terrain chargés de la protection, l'assistance alimentaire, l'éducation, le WASH, la Santé, l'abris et de la coordination et gestion des sites..., dont le rôle est de mettre en œuvre les programmes du Gouvernement, afin que leurs stratégies, actions, initiatives et messages respectifs soient complémentaires.

Nous profitons de cette occasion pour remercier tous les partenaires qui ne ménagent aucun effort pour appuyer le Gouvernement dans la mise en œuvre de la « Stratégie Nationale de gestion des personnes déplacées internes, des retournés et des rapatriés » et ce à travers les différents projets ; et qui, nous n'en doutons point, ne manqueront pas d'apporter leur soutien à la recherche des solutions pour la réintégration durable des rapatriés, retournés et PDIs.

Le programme DTM, dans le cadre de l'enregistrement des PDIs et l'évaluation des besoins dans les zones de retour bénéficie de l'appui technique et du soutien financier de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). L'enregistrement des rapatriés avec l'appui financier et technique de l'UNHCR.

Editeur : Direction Nationale du Développement Social - DNDS
Quartier du Fleuve
Avenue Moussa Traore
Bamako, Mali
B.P.174
Tél. : +223 20 22 27 43
Émail : cccmdnds@gmail.com
Site Web : www.dnds.ml

Editeur : Organisation internationale pour les migrations - OIM
Quartier Badalabougou
Rue Gamal Al Nasser, Porte 756
B.P.288
Bamako, Mali
Tél. : +223 20 22 76 97
+223 20 22 76 98
Émail : iombamako@iom.int
Site Web : mali.iom.int

© Décembre 2024 Direction Nationale du Développement Social du Mali (DNDS)



SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	iv
RÉSUMÉ	v
INTRODUCTION	1
I. METHODOLOGIE	1
II. DEFINITIONS CLEES	5
III. LIMITES	5
PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES (PDIs)	7
PROFILS DES POPULATIONS	8
A. PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES	8
PDIS RETOURNEES	12
B. PDIS RETOURNÉES	13
RAPATRIES	14
C. RAPATRIÉS	15
D. EVALUATION DES LIEUX DE DEPLACEMENT ET DES BESOINS MULTISECTORIELS	19



SIGLES ET ABREVIATIONS

CMP	Commission Mouvements de Populations
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
DNDS	Direction Nationale du Développement Social
DRDSES	Directions Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire
DTM	Displacement Tracking Matrix
FMP	Flow Monitoring Points (Points de suivi des mouvements de populations)
FRV	Formulaire de Rapatriement Volontaire
MSDS	Ministère de la Santé et du Développement Social
NINA	Numéro d'Identification Nationale
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDI	Personne Déplacée Interne
POS	Procédure Opérationnelle Standard
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
WASH	Water, Sanitation and Hygiene (Eau, Hygiène et Assainissement)



RÉSUMÉ

La Matrice de Suivi des Déplacements, (Displacement Tracking Matrix – DTM, en anglais), est un outil de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), qui permet de suivre et de surveiller les déplacements et la mobilité des populations. Le transfert du programme de matrice de suivi des déplacements, (Displacement Tracking Matrix – DTM), au gouvernement par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), à travers la signature d'un protocole en novembre 2014 et de deux accords de partenariat entre le gouvernement et l'UNHCR pour la gestion et la coordination des sites de personnes déplacées internes et l'enregistrement des rapatriés ont permis à la DNDS une centralisation et une meilleure harmonisation des données sur les mouvements de populations et de l'évaluation des besoins des populations déplacées et retournées.

La méthodologie et les outils utilisés par la DTM ont été élaborés par la Commission Mouvements de Populations (CMP), groupe de travail du cluster protection. Pour l'enregistrement des rapatriés, une Procédure Opérationnelle Standard (POS) est établie entre la DNDS et l'UNHCR.

Les équipes DTM sont présentes dans l'ensemble des régions du Mali.

(Toutes les données présentées dans ce rapport sont disponibles au niveau des cercles, communes et villages).

 <p>402 167 personnes déplacées internes (104 665 ménages) ont été enregistrées et identifiées par le programme DTM dans l'ensemble des régions du Mali.</p>	 <p>Evaluations multisectorielles réalisées dans 284 sites de PDIs dans les régions de Bandiagara, Dioila, Gao, Kidal, Koulikoro, Ménaka, Mopti, Ségou, Tombouctou et dans le District de Bamako.</p>
 <p>La population déplacée est composée de 58% de femmes.</p>	 <p>La population déplacée est composée de 42% d'hommes.</p>
 <p>58% de la population est composée d'enfants de moins de 18 ans.</p>	 <p>Les personnes de plus de 60 ans représentent 4% des déplacés</p>
 <p>863 697 PDIs retournées ont été identifiées entre septembre 2012 et septembre 2024.</p>	 <p>88 783 rapatriés (anciens réfugiés) ont été identifiés et enregistrés dans 112 communes du Mali.</p>
 <p>Dans 29 pour cent des sites évalués, les enfants PDI ne fréquentaient pas d'école au moment de l'évaluation.</p>	 <p>Environ 63 123 individus présentant une situation de vulnérabilité (ayant des besoins spécifiques) ont été recensés dans les différents sites de déplacement évalués au cours de cette période.</p>
 <p>Dans un peu plus d'un tiers des sites évalués (28%), la majorité des personnes déplacées internes sont dépourvues de document administratif d'identification.</p>	 <p>Un (1) Comité de Pilotage National des Sites de personnes déplacées internes et trois (3) comités de Pilotage Régional dans les régions de Gao, Tombouctou, Kidal Mopti et le District de Bamako.</p>
 <p>Les assistances apportées sur les 82 pour cent des sites étaient principalement composées de vivres (98%), d'articles non alimentaires (ou BNA 79%), de distribution de Cash (74%), d'assistance en santé (67%), d'assistance psychosociale et protection (53%) et des distributions de bâches ou tentes (59%)</p>	



INTRODUCTION

Durant l'année 2024, le suivi des tendances de déplacement était complexe, à la suite des violences armées, aux tensions intercommunautaires et à des inondations, avec des mouvements de retour, y compris avortés, des déplacements de courte durée ont continué à être signalés dans différentes régions du pays. A la fin de l'année 2024, une proportion importante de personnes déplacées internes vivaient encore dans les centres urbains du pays dans des conditions de protection et d'assistance inadéquates, le reste de la population déplacée étant dispersée dans les zones rurales dans des familles d'accueils ou sur des sites spontanés. L'amélioration significative des conditions de sécurité dans certaines localités a permis à de nombreuses personnes déplacées internes (PDI) à regagner leurs foyers au Centre et au Nord du pays, mais de nombreux obstacles persistent, les empêchant de trouver des solutions durables à leur déplacement.

Le transfert du programme matrice de suivi des déplacements DTM (Displacement Tracking Matrix) au Gouvernement par l'OIM, en novembre 2014 et la signature de deux accords de partenariat entre le Gouvernement et l'UNHCR pour la gestion des sites PDIs et l'enregistrement des rapatriés, ont permis au Gouvernement du Mali d'obtenir une meilleure compréhension des caractéristiques des populations déplacées et retournées, ainsi que de mettre au jour leurs besoins et accès aux services de base. Ces informations sont collectées puis disséminées auprès de la communauté humanitaire et des pouvoirs publics afin de leur fournir une analyse complète des caractéristiques, mouvements et besoins des populations déplacées dans le pays et d'orienter les programmes d'aide humanitaire.

I.METHODOLOGIE

Les activités de la DTM sont basées sur la méthodologie approuvée par la Commission Mouvement de Populations et sont menées par des équipes mixtes composées de membres, de la Direction Nationale du Développement Social (DNDS), de l'OIM et de l'UNHCR.

Enregistrement :

1) PDI et PDI retournées :

Les opérations d'enregistrement consistent à faire le profilage des populations déplacées en collectant des données relatives à leur profil démographique, l'historique de déplacement, les besoins, l'assistance reçue ainsi que les vulnérabilités identifiées.

- **Formation :** La formation des équipes en charge de la collecte de données a lieu par groupe de 20 à 30 personnes. Les formations sont menées par les agents de la DNDS. Les superviseurs et enquêteurs de la DNDS sont les cibles privilégiées de ces sessions qui couvrent notamment : les objectifs de la DTM, la méthodologie, les outils de collecte de données, ainsi que des informations concernant la collecte et la protection de données. Des personnes déplacées sont également invitées à ces sessions et sont intégrées aux équipes d'enregistrement.
- **Communication :** Des campagnes de communication sont mises en œuvre afin d'informer les populations déplacées sur la date et l'objectif des enregistrements. L'équipe de la DNDS travaille en collaboration étroite avec



les maires, chefs de quartiers et points focaux des PDI afin de faire parvenir les messages-clé aux populations déplacées.

- **Collecte des données :** La collecte de données se fait selon une approche communautaire et inclut des chefs de quartiers, des représentants des ONGs, des leaders communautaires ainsi que des personnes déplacées. La collecte de données se réalise en quatre étapes :

1. **Evaluation au niveau des communes :** Une évaluation au niveau des communes où ont été identifiées des personnes déplacées est réalisée au travers d'entretiens auprès d'informateurs clés (maire, représentants des personnes déplacées) et de visites de terrain. Ces évaluations permettent de confirmer la présence de personnes déplacées dans ces communes, d'identifier les quartiers où se trouvent ces personnes ainsi que de collecter des informations concernant les services fournis, les besoins et l'assistance délivrée.

2. **Evaluation au niveau des quartiers :** Une évaluation au niveau des quartiers où ont été identifiées des personnes déplacées est réalisée au travers d'entretiens auprès d'informateurs clés (chefs de quartiers/fractions/bandes, représentants des personnes déplacées et retournées, officiels locaux etc.) et de visites terrain. Ces évaluations permettent de confirmer la présence de personnes déplacées dans ces quartiers ainsi que de faire état des services fournis, des besoins, de l'assistance délivrée, des problèmes de sécurité ainsi que des besoins en terme d'emploi.

3. **Enregistrement des ménages déplacés :** L'enregistrement des ménages déplacés se fait au travers d'un entretien individuel avec le chef de ménage. Des données telles que le nombre de membres du foyer, leurs profils et vulnérabilités, l'historique des déplacements, l'assistance et les besoins sont collectées durant cette étape.

4. **Evaluation des besoins multisectoriels (MSLA) :** l'évaluation multisectorielle permet de recueillir des données détaillées sur les conditions de vie et les besoins des populations déplacées dans des lieux particuliers identifiés. La population cible de l'évaluation sont les localités/ quartiers abritant les personnes déplacées internes et/ou retournés, ou des populations déplacées résidant dans des villages et des quartiers au sein des communautés d'accueil et/ou des zones de retour de la population.

- **Mise à jour des données :** Des opérations sur le terrain sont menées de façon régulière afin de vérifier la présence des personnes enregistrées. Ces vérifications se font au travers d'agents permanents basés dans l'ensemble des régions du pays.

Points de suivi des mouvements de populations/Flow Monitoring Points (FMP) :

Cet exercice n'a pas vocation à être exhaustif et vise avant tout à produire des tendances en termes de déplacement ainsi qu'à agir comme système d'alerte précoce en cas de déplacements massifs et soudains de populations,

- **Formation :** Comme pour l'enregistrement, les équipes déployées aux FMP sont composées d'agents de la DNDS et de l'OIM. Ces équipes ont été formées sur la méthodologie retenue pour cet exercice, sur l'utilisation du questionnaire employé ainsi que sur des questions essentielles relatives à la protection.

- **Collecte des données :** Les équipes FMP sont placées dans certains lieux d'entrée et de transit clés tels que les gares routières et fluviales. Le recensement des personnes déplacées se rendant du centre vers le sud, du nord vers le sud ou entre les régions nord ou du centre se fait généralement à l'intérieur des moyens de transport empruntés par ces personnes (bus ou pinasses). La collecte de données aux points FMP permet également d'identifier les personnes déplacées les plus vulnérables durant leurs voyages ou une fois arrivées à destination. Si besoin, ces personnes bénéficient d'un référencement aux partenaires présents sur le terrain.



2) RAPATRIES :

- **Documents des réfugiés :**

Les réfugiés régulièrement enregistrés dans les pays d'asile reviennent avec deux documents principaux:

a- Formulaire de Rapatriement Volontaire (FRV) : pour ceux qui déclarent leur retour aux autorités et l'UNHCR.

Les réfugiés lorsqu'ils décident de retourner dans leur pays d'origine doivent informer l'UNHCR et les autorités de ce pays de leur désir de retour. Avant leur départ, ils remettent leurs attestations d'enregistrement aux autorités du pays d'asile qui met à la disposition de chaque ménage un document commun (Formulaire de Rapatriement Volontaire) avec certaines informations biométriques.

b- L'Attestation de réfugié: pour ceux qui ne déclarent pas leur retour aux autorités et à l'UNHCR.

Signature de l'autorité du pays d'accueil, logo du gouvernement d'accueil, photos et informations de tous les membres de la famille. L'attestation est écrite en français pour le Niger et le Burkina Faso ; en français et arabe pour la Mauritanie.

Le formulaire de rapatriement volontaire et l'attestation de réfugié sont les seuls documents de référence pour l'enregistrement des rapatriés parce qu'ils comportent en plus de certaines informations biométriques le numéro proGres du ménage et celui de tous ses membres.

En plus de ces documents, le rapatrié peut aussi disposer de :

c- la Carte de ration avec les logos UNHCR et PAM. Ces cartes de ration doivent être systématiquement retirées et remises à l'UNHCR dès l'enregistrement des rapatriés.

d. Manifeste/Liste des rapatriés

Il s'agit d'une liste commune délivrée par ménage avec certaines informations biométriques.

Cette liste est normalement accompagnée par une lettre de l'UNHCR du pays d'asile.

e. Sans document

Les Maliens qui prétendent être des rapatriés mais sans présenter leurs documents de réfugiés ne doivent pas être enregistrés comme rapatriés.

Cependant, une attention particulière est accordée aux rapatriés en provenance de l'Algérie. Dans ce cas, la DNDS procède à la vérification auprès des autorités traditionnelles et administratives pour adopter de commun accord la conduite à tenir.

- **Lieux d'enregistrement :**

Les rapatriés sont enregistrés soit au niveau des points d'enregistrements identifiés soit dans leurs zones de retour.

-Dans les zones de retour

L'enregistrement qui a lieu dans les zones de retour concerne deux catégories de rapatriés à savoir:



- Les rapatriés arrivés au Mali dans la période allant de septembre 2014 à juillet 2015. L'enregistrement à débiter par ceux qui se sont, soit inscrit auprès des bureaux de l'UNHCR, soit auprès des Directions Régionales du Développement Social et de l'Economie Solidaire (DRDSES). Après cette étape, les agents enregistreurs continue l'enregistrement auprès des ménages non-inscrits disposant des documents cités plus haut.

- Les rapatriés qui ne passent pas par les points d'enregistrements identifiés. Ils seront sensibilisés pour se présenter aux autorités dès leur arrivée. Les agents enregistreurs devront garder un contact permanent avec les autorités pour être informés à tout moment d'arrivée des rapatriés dans le cercle ou les points d'enregistrements ont été identifiés. Dès réception de cette information, les agents enregistreurs effectueront une mission sur le terrain pour enregistrer ces rapatriés.

-Aux points d'enregistrements

Les agents enregistreurs sont présents en permanence au niveau des points d'enregistrements ci-dessous identifiés:

- région de Kidal: Kidal centre, Anefif, Aguel Hoc et Tessalit,
- région de Gao: Intilit, Djebock, Labezanga, Anderanboukane, Menaka, Bourem, Gossi et Gao centre,
- région de Tombouctou: Léré, Soumpi, Diré, Goundam, Tombouctou centre 01, Essakane, Tombouctou centre 02, Bambara Maoude et Rharous,
- région de Mopti: Boni, Tenenkou et Youwarou, Gathi-Loumo (Tenenkou),
- région de Ségou : Nampala et Niono,
- et le District de Bamako: pour couvrir les six communes de Bamako et la région de Koulikoro.

Ces points sont susceptibles de modification et les agents enregistreurs sont tenus de se déplacer au besoin dans les localités en fonctions des arrivées signalées.

→ **Procédures d'enregistrement des rapatriés :**

Seuls les rapatriés sont concernés par cet enregistrement. Les rapatriés devront présenter aux agents enregistreurs les documents de réfugié obtenus dans les pays d'asile.

Avant de commencer l'enregistrement, l'agent enregistreur devra vérifier l'authenticité des documents soumis par les rapatriés en faisant une comparaison avec les spécimens du pays d'asile en leur possession. Une fois l'authenticité des documents de réfugiés confirmée, l'agent procédera à l'enregistrement de chaque ménage sur le formulaire d'enregistrement des rapatriés au Mali. Seules les personnes physiquement présentes dont les noms se trouvent sur les documents du réfugié délivrés par les pays d'asile seront enregistrées, ou le nombre indiqué sur le manifeste sera pris en considération.

La présence physique des personnes est obligatoire. L'agent enregistreur doit procéder à la reconnaissance faciale des personnes présentes. Toute tentative de fraude sera sanctionnée par un rejet du dossier par l'agent enregistreur. Et ce dernier devra informer son superviseur de la situation qui à son tour informera l'UNHCR à travers la DRDSES.



II. DEFINITIONS CLEES

Afin de faciliter la lecture de ce rapport, les trois catégories de populations cibles sont définies de la manière suivante :

- **Une Personne Déplacée Interne (PDI)** : est une personne ayant été forcée ou obligée de fuir ou de quitter son habitation ou lieu habituel de résidence, en particulier après, ou afin d'éviter les effets des conflits armés, des situations de violence généralisée, des violations des droits de l'homme et/ou des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, et qui n'ont pas traversé une frontière d'État internationalement reconnue¹.
- **Une personne déplacée retournée** : est une personne qui, alors qu'elle s'était installée dans un lieu autre que son lieu d'origine (à l'intérieur du Mali), est depuis retournée dans son lieu d'origine.
- **Une personne rapatriée** : le terme « rapatrié » désigne tout réfugié malien qui est volontairement retourné en République du Mali.
- **Une personne réfugiée** : Le terme « réfugié » signifie toute personne de nationalité malienne ou toute personne sans nationalité dont la résidence habituelle était en République du Mali, qui est réfugiée dans un autre pays conformément à la Convention de Genève du 28 juillet 1951 et son Protocole additionnel du 31 janvier 1967 ainsi que de la Convention de l'OUA régissant les aspects spécifiques aux problèmes des réfugiés en Afrique du 10 septembre 1969.
- **Un site** : le terme Site est utilisé tout au long du texte pour s'appliquer à une variété de site qui inclut les sites planifiés, les sites auto-installés, les centres collectifs, les centres d'accueil et de transit.

III. LIMITES

Diverses difficultés ont été rencontrées au cours de cette opération :

- Plusieurs villages étaient inaccessibles à cause de l'insécurité dans les régions de Ménaka, Douentza, Bandiagara, Mopti, Ségou, Tombouctou et Gao.
- Les conditions sécuritaires dans seize communes des cercles des Ménaka, Gao, Rharouss, Ansongo, Bankass, Djenne, Youwarou, Koro, Kidal, Douentza, Macina, Tominian, Teninkoun accueillants des personnes déplacées internes étaient instables. A cet effet, les déplacements des équipes DTM étaient restreints dans ces communes.

Des stratégies comme le recours aux leaders communautaires, ont permis à la DNDS et à l'OIM de poursuivre les activités sur le terrain. Des efforts ont également été fournis pour renforcer le niveau d'acceptation des enquêteurs dans les zones de couverture par une plus grande interaction avec les membres des communautés en général et les personnes affectées en particulier.

¹ <https://au.int/fr/treaties/african-union-convention-protection-and-assistance-internally-displaced-persons-africa>





PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES (PDI_s)

PROFILS DES POPULATIONS

A. PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES

La matrice de suivi des déplacements a enregistré **402 167** personnes déplacées internes (PDI) à l'échelle nationale, **863 697** retournés internes. Quarante-huit pour cent (48%) des sites évalués étaient spontanés ou planifiés. Tandis que, 52 pour cent des sites étaient des lieux où les PDI vivaient dans les communautés hôtes ou familles.

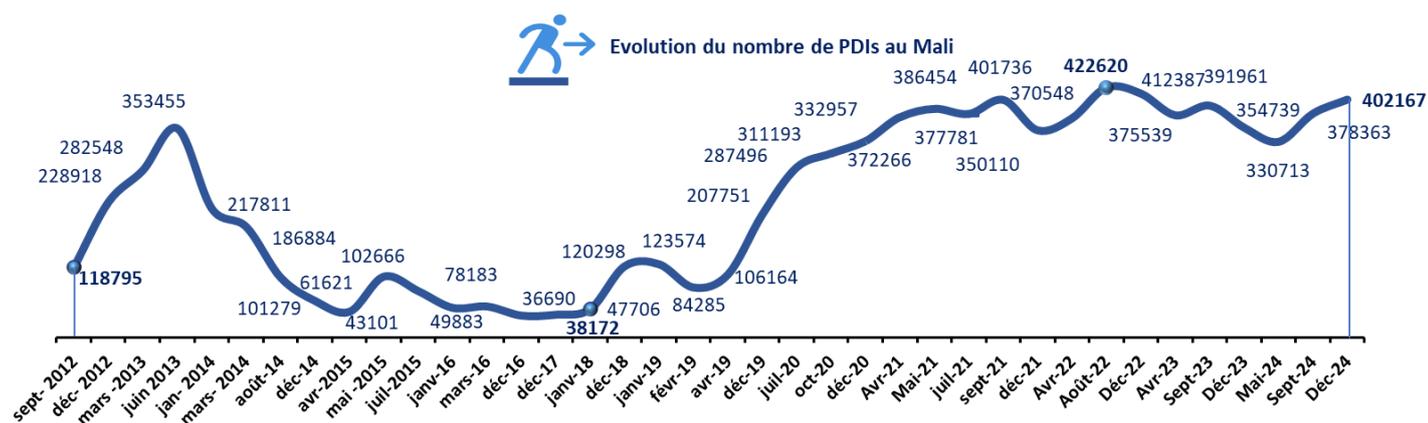
Tableau I : Déplacés Internes au Mali par région

REGIONS	MENAGES	FEMMES	HOMMES	TOTAL INDIVIDUS
1. GAO	19793	46244	32306	78550
2. MÉNAKA	18108	40740	31535	72275
3. MOPTI	22165	43335	30745	74080
4. BANDIAGARA	14384	34087	24926	59013
5. SÉGOU	14060	30118	21861	51979
6. TOMBOUCTOU	6040	14499	10368	24867
7. SAN	5047	13113	9545	22658
8. BAMAKO	2060	4203	2891	7094
9. TAOUDENNI	683	1242	1215	2457
10. KIDAL	579	1193	1196	2389
11. DIOILA	625	1182	1127	2309
12. SIKASSO	499	1153	1046	2199
13. KOUTIALA	225	464	325	789
14. KOULIKORO	198	491	319	810
15. NARA	101	231	139	370
16. DOUENTZA	98	199	129	328
TOTAL GENERAL	104 665	232 494	169 673	402 167

Les régions de Gao, Ménaka, Mopti, Ségou, Bandiagara et Tombouctou abritent le plus grand nombre de PDIs. Ce nombre est dû aux incidents répétitifs qui ont affecté ces différentes régions et les inondations.



Graphique I : Evolution du nombre de PDIs de septembre 2012 à décembre 2024



Du 1^{er} octobre au 31 décembre 2024, une augmentation de 23 804 personnes déplacées internes a été constatée suite à la dégradation des conditions climatiques et la situation sécuritaire dans certaines localités du pays.

Démographie

Profil démographique des PDIs

Tableau III : Répartition par tranches d'âges et par sexe des personnes déplacées internes au Mali

Enfants (0-17 ans)			Adultes (18 -59as)			Personne âgée (59ans et plus)			TOTAL
Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
120 232	113 007	233 239	102 767	47 898	150 665	9 495	8 768	18 263	402 167
30%	28%	58%	26%	12%	38%	2%	2%	4%	100%

La population déplacée est constituée de 58 pour cent de femmes et 42 pour cent d'hommes. Par ailleurs, 58 pour cent des personnes déplacées sont des enfants (âgés de 0 à 17 ans), la population active représente 38 pour cent pour cent de la population déplacée et les 60 ans et plus représentent 4%.



PDIS RETOURNEES

B. PDIS RETOURNÉES

Tableau IV : Nombre Cumulé de PDI retournées par région de juillet 2013 au 30 Décembre 2024

Région	Ménage	Femme	Homme	Individus
Tombouctou	75673	192746	158687	351433
Gao	45305	124495	101498	225993
Bandiagara	20539	50147	38015	88162
Menaka	16932	40696	33687	74383
Segou	12554	29948	23131	53079
Douentza	7969	19323	17008	36331
Mopti	7643	14683	11739	26422
Kidal	1185	3094	2738	5832
Kita	338	1033	1029	2062
TOTAL	188 138	476 165	387 532	863 697

Dans le cadre de l'évaluation DTM, une PDI retournée est considérée comme une personne, anciennement déplacée interne, qui est rentrée de façon permanente dans son lieu d'origine. Selon les résultats de l'évaluation, il y a 863 697 PDI retournées au Mali entre juillet 2013 et décembre 2023.

Les retours internes ont connu une hausse globale de 1 pour cent à l'échelle nationale (8 741 retours supplémentaires) par rapport au round DTM précédent (Septembre 2024). Cette hausse a été plus importante dans les régions Ségou et Bandiagara qui a connu la plus forte progression des déplacements et des retours entre les deux rounds DTM successifs. Ceci met en exergue les déplacements pendulaires de courte durée succédés de retours dès le retrait des éléments armés ou la reprise du contrôle par l'armée nationale.

L'amélioration de la situation sécuritaire en zone d'origine reste la principale cause de retour de la majorité des retournés internes. Ceci montre que le retour reste globalement conditionné par l'évolution de la situation sécuritaire dans la localité de résidence initiale.



RAPATRIES

C. RAPATRIÉS

L'examen des données démographiques montre que la population active représente 58 pour cent des personnes des rapatriés. En plus, les enfants de moins de 18 ans représentent plus de 34 pour cent. Cette structure dont les jeunes sont majoritairement représentés définit une part importante de la population en âge d'activité et probablement en quête d'emploi. Cette population jeune doit nécessairement trouver du travail pour construire leur avenir qui, au vu de leur niveau d'étude (très bas ou nul) et du taux de scolarisation assez faible, dépend fortement du travail manuel ou commercial. A cet effet, de microprojets de génération des revenus sont indispensables pour étouffer/limiter la délinquance ou l'oisiveté au sein des populations rapatriées.

Eu égard à l'état matrimonial, les résultats montrent que les rapatriés sont majoritairement mariés (56%). En grande partie, la monogamie est le type de mariage répandu. Plus de la moitié (54%) des personnes ne sont pas enregistrées à l'état-civil par ignorance de l'importance du processus d'enregistrement à l'état-civil. Il est aussi vrai que bon nombre de jeunes gens sont nés en exil et que pour les autres, ils ne se sont jamais faits enregistrés à l'état-civil avant l'exil. Il importe donc que le Gouvernement et ses partenaires reconsidèrent cette catégorie de la population pour qu'elle puisse bénéficier des mêmes avantages sociaux (gratuité des soins aux enfants de moins de 5 ans et aux femmes enceintes, la gratuité de la scolarité à l'école primaire, etc.) que les autres citoyens du Mali. Ceci se traduirait par l'enregistrement de tous les individus jusqu'ici non transcrits dans les volumes de l'état-civil.

A noter que l'enregistrement des rapatriés se fait par la DNDS en coordination avec l'UNHCR.

Tableau V : Nombre de rapatriés enregistrés regroupés par régions de retour et par anciens pays d'accueil - au 31 Décembre 2024

Ancien Pays d'accueil	Algérie	Burkina Faso	Cameroun	Ghana	Guinée	Mauritanie	Mozambique	Niger	Nigeria	Togo	Tunisie	Total général
Régions de Destination	Indiv.	Indiv.	Indiv.	Indiv.	Indiv.	Indiv.	Indiv.	Indiv.	Indiv.	Indiv.	Indiv.	Indiv.
TOMBOUCTOU	2998	16064	1		2	21575	1	379		6		41026
GAO	2380	13207				90		7462	1		1	23141
MENAKA	287	22				25		15706				16040
DOUMENTZA		3473				29						3502
KIDAL	2000	45				8						2053
SÉGOU		128		1		1176		41				1346
MOPTI		62				675		4				741
BAMAKO	132	454				42		17	9	2		656
KOULIKORO	65	120				31		1				217
BANDIAGARA		46				4						50
SAN		5										5
DIOILA		4										4
SIKASSO		2										2
Grand Total	7862	33632	1	1	2	23655	1	23610	10	8	1	88 783

Le tableau ci-dessous nous indique qu'au 31 Décembre, **88 783** rapatriés ont été enregistrés dans douze (12) Régions du pays et le District de Bamako.



Tableau VI : Répartition par tranches d'âges et par sexe des rapatriés au Mali

Enfants (0-17 ans)			Adultes (18 -59as)			Personne âgée (59ans et plus)			TOTAL
Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
13631	13940	27 571	28843	24756	53 599	3647	3966	7 613	88783
15%	16%	31%	32%	28%	60%	4%	5%	9%	100%

Graphique 2 : Répartition des Rapatriés par sexe au 31 Décembre 2024.

La population rapatriée est constituée de 51 pour cent de femmes et 48 pour cent d'hommes. Par ailleurs, 31 pour cent des personnes rapatriées sont des enfants (âgés de 0 à 17 ans), les adultes (18 à 59 ans) représentent 60 pour cent et les personnes âgées représentent 9 pour cent de la population rapatriée.





EVALUATION DES LIEUX DE DEPLACEMENT ET DES BESOINS MULTISECTORIELS

D. EVALUATION DES LIEUX DE DEPLACEMENT ET DES BESOINS MULTISECTORIELS

Information générale

Au mois de décembre 2024, une opération DTM a permis d'évaluer 284 sites ou localités de déplacement, répartis dans les régions de Bandiagara, Dioila, Gao, Kidal, Koulikoro, Ménaka, Mopti, Ségou, Tombouctou et dans le District de Bamako. Cet exercice a couvert 19 cercles et 53 communes à travers ces différentes régions abritant des personnes déplacées.

Tableau VII : Répartition des localités évaluées par cercle et région

Régions	Cercles	Nombre site
Bamako	District de Bamako	2
Bandiagara	Bandiagara	22
Dioila	Dioila	1
Gao	Ansongo	12
	Bourem	13
	Gao	24
Kidal	Kidal	3
Koulikoro	Kati	1
Menaka	Menaka	12
Mopti	Djenne	12
	Mopti	71
	Tenenkou	7
	Youwarou	2
Ségou	Macina	2
	Niono	33
	Ségou	20
Tombouctou	Goundam	11
	Niafunké	10
	Tombouctou	26
Total		284

Sur ces sites ou localités évalués, il a été dénombré 246 915 PDI vivant dans 53 570 ménages et 84 261 PDI retournés au sein de 16 383 ménages.

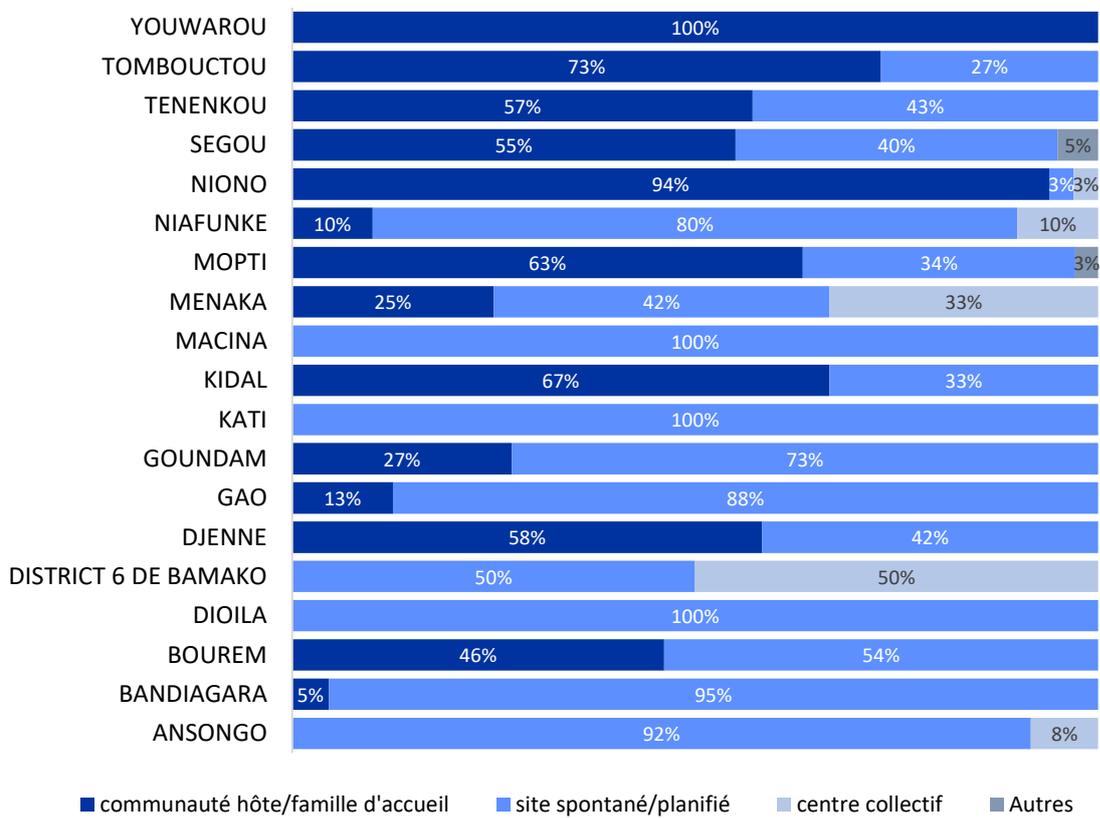
Quarante-huit pour cent (48%) des sites évalués étaient spontanés ou planifiés . Tandis que, 52 pour cent des sites étaient des lieux où les PDI vivaient dans les communautés hôtes ou familles. Cette proportion de localité avec les PDI vivant dans les familles ou communauté a été majoritairement évaluée dans les cercles de Youwarou (100%),Niono (94%), Tombouctou (73%), Kidal (67%), Mopti (63%), Djenné (58%), Tenenkou (57%) et de Ségou (55%).



Graphique 3 : Environnement du lieu de déplacement



Graphique 4 : Type de lieu de déplacement par cercle



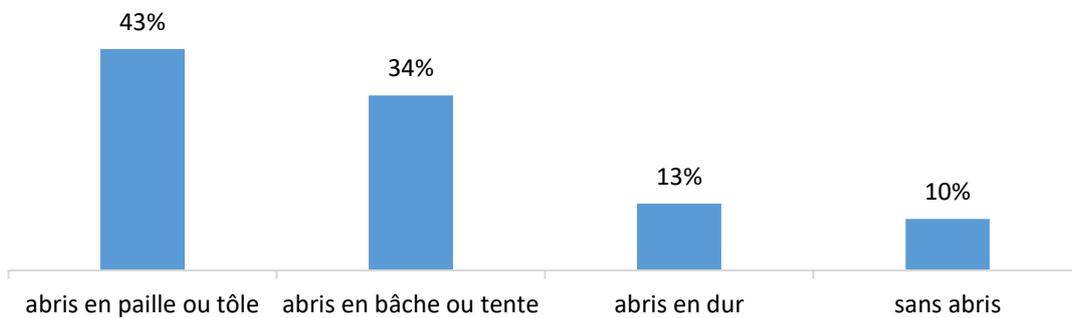


ABRIS ET LIEUX D'HABITATION

Au niveau des localités évaluées au cours de cette période, sur 29 042 ménages PDI et PDI retournés
 Au niveau des localités évaluées au cours de cette période, les ménages vivaient principalement dans les abris en paille/tôle (43%), en bâche ou tente (34%), et en dur (13%).

Cependant, pour ce qui est de la situation du reste (10%) des ménages dans les localités, ils n'avaient pas accès à l'abri. L'absence d'abris pour les ménages a été plus notée dans les cercles de Ménaka (42%), de Goundam (33%), de Tombouctou (32%), de Niafunké (21%) et de Gao (14%).

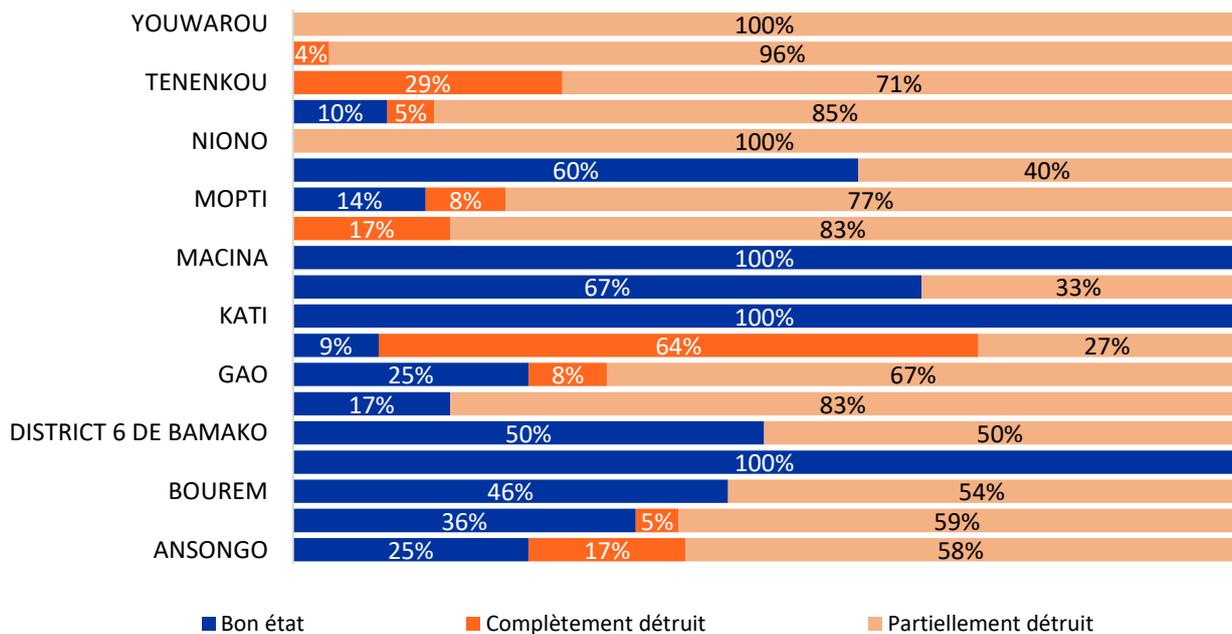
Graphique 5 : Proportion des ménages PDI par types d'abris



De la qualité de ces habitations, il ressort que sur 18 pour cent des sites/localités évalués, la majorité des ménages vivaient dans des abris en bon état.

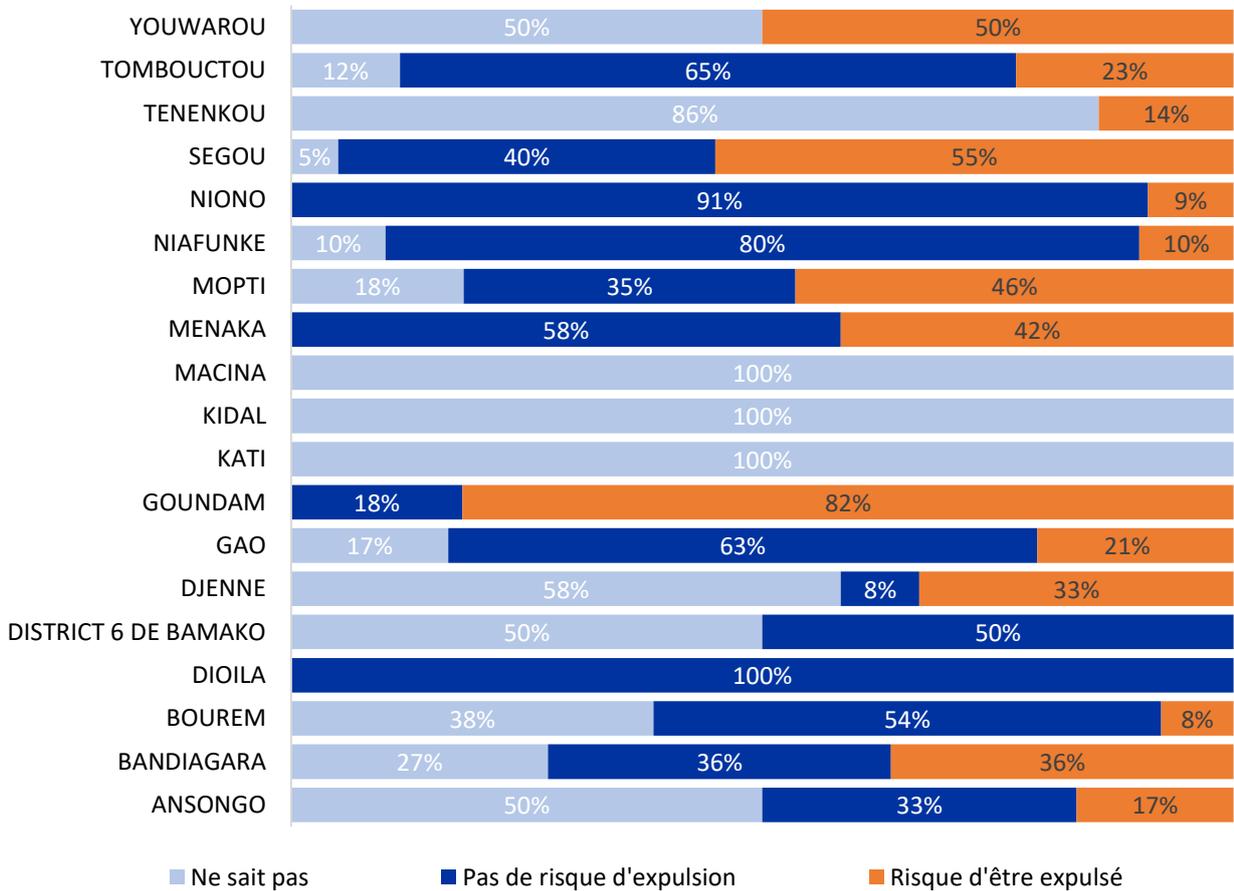
Cette situation est contraire dans la grande majorité des sites/localités, dans lesquels les abris des ménages déplacés étaient partiellement détruits (74%) ou complètement détruits (8%).

Graphique 6 : Etat de la majorité des abris où vivent les PDI par Cercle



Par ailleurs, les ménages PDI font face à des risques d'expulsion même si ils se trouvent dans des abris en bon ou en mauvais état. Parmi les sites/localités évalués, 32 pour cent avaient évoqués des risques d'expulsion dans leurs abris dans les 6 prochains mois. Ces cas probables d'éviction ont majoritairement été notés dans les localités situées dans les cercles de Goundam (82%), de Ségou (55%) et de Youwarou (50%).

Graphique 7 : Risques d'expulsion des personnes de leurs abris par Cercle

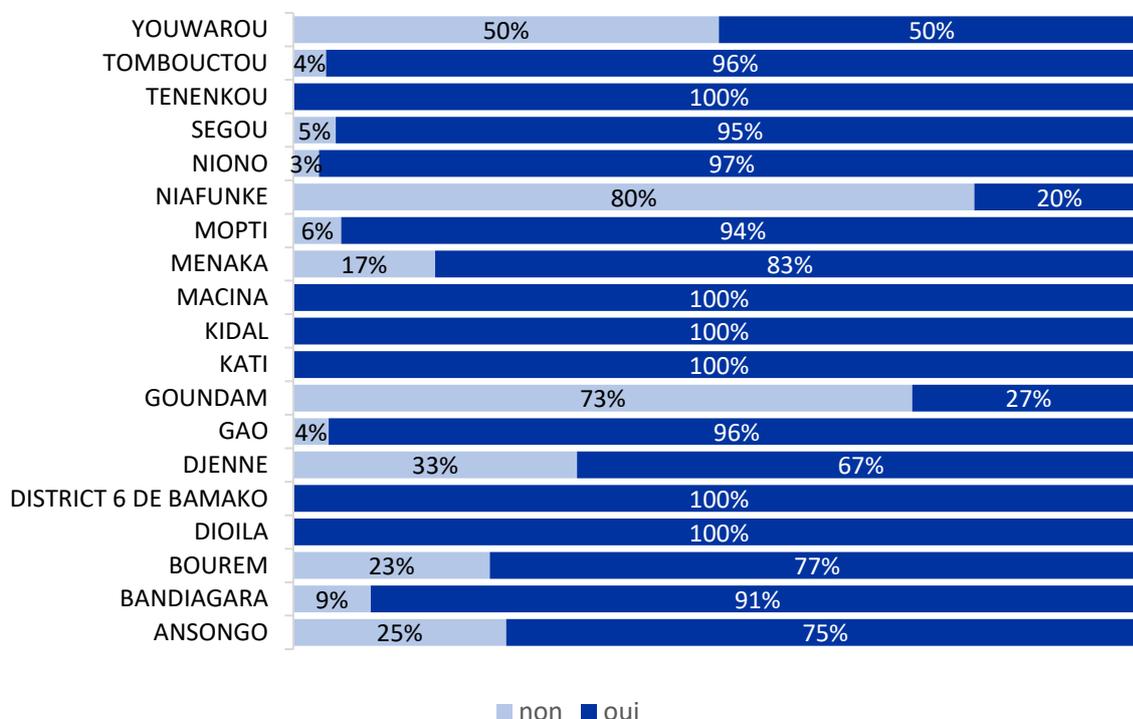




ASSISTANCES EXISTANTES DANS LES SITES DE DEPLACEMENT

L'évaluation effectuée au cours de cette période a essayé de fournir la situation des assistances dans les sites de déplacement. Dans 86 pour cent des sites évalués, il a été affirmé qu'une assistance a été fournie auprès des populations déplacées, contre 14 pour cent des sites où il a été affirmé l'absence totale d'assistance. Cette absence d'assistance dans les sites de déplacement a été mentionnée en majorité dans les sites évalués au niveau des cercles de Niafunké (80%), de Goundam (73%) et de Youwarou (50%).

Graphique 8 : Fourniture d'assistances dans les sites par cercles de déplacement

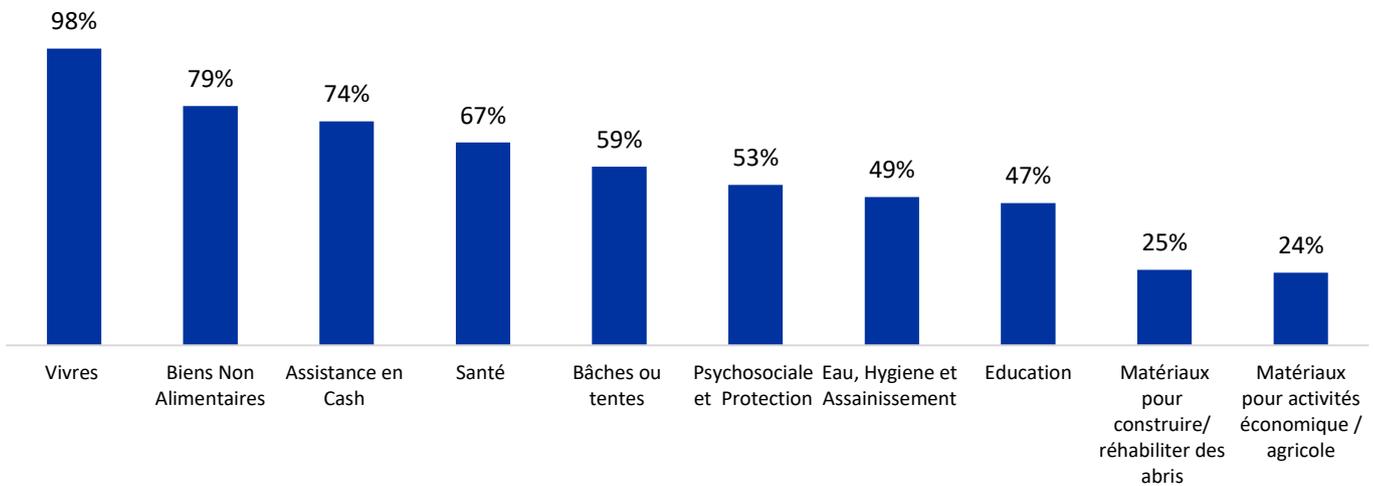


Les assistances apportées sur les 82 pour cent des sites étaient principalement composées de vivres (98%), d'articles non alimentaires (ou BNA 79%), de distribution de Cash (74%), d'assistance en santé (67%), d'assistance psychosociale et protection (53%) et des distributions de bâches ou tentes (59%).

Ces assistances sont fournies par le gouvernement, les organisations non gouvernementales, les organisations des nations unies et les associations dans les différentes régions.



Graphique 9 : Répartition des sites par types d'assistances reçues



Pendant les urgences, les partenaires positionnés, fournissent un appui considérable en abris d'urgence. Au bout de quelques mois, la plupart des abris se dégradent et nécessitent des réhabilitations surtout durant la saison des pluies. Les résultats des analyses montrent l'absence d'appui en matériaux de construction dans les sites évalués dans les cercles de Tombouctou, de Youwarou, de Tenenkou, de Niafunké, de Djenné, et de Bourem.

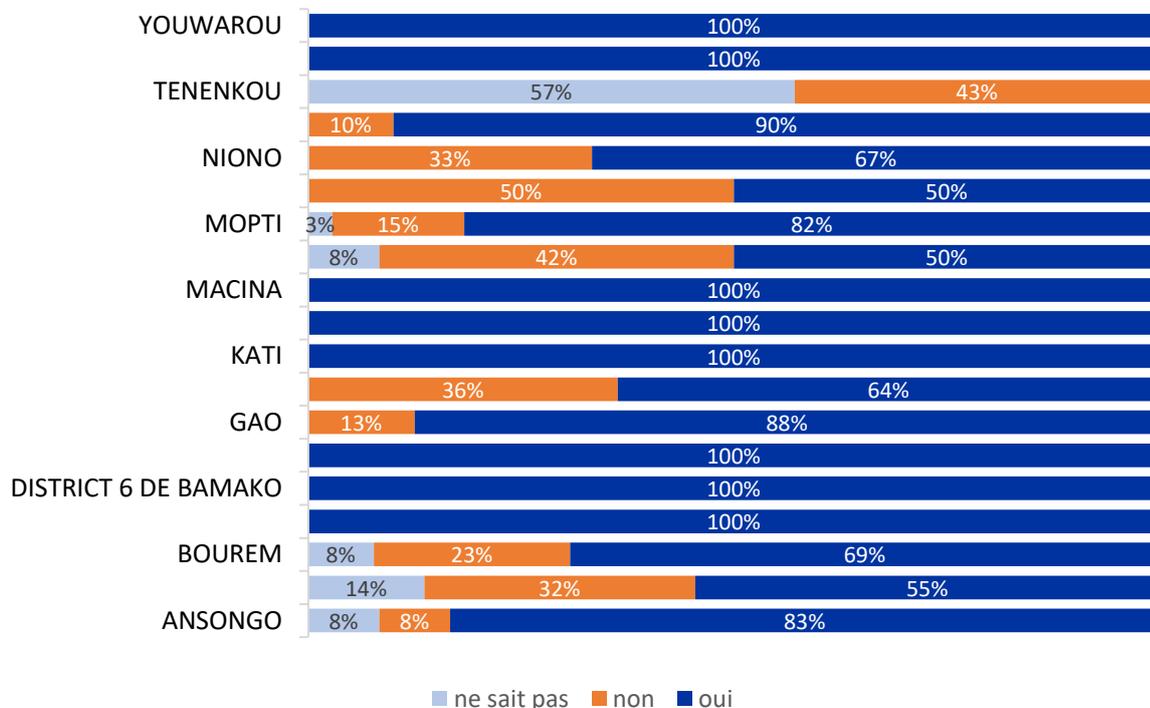




La protection des populations déplacées et les risques de vulnérabilités auxquelles elles seraient exposées ont constitué des étapes cruciales de cette évaluation. En effet, environ 63 123 individus présentant une situation de vulnérabilité ont été recensés dans les différents sites de déplacement évalués au cours de cette période. Cette population était principalement composée des personnes âgées, des chefs de famille monoparentale homme et des femmes enceintes.

Sur le plan sécuritaire, dans 76 pour cent des sites évalués, les informateurs clés ont affirmé que les ménages déplacés se sentaient en sécurité. Cependant, dans 19 pour cent des sites évalués, un sentiment contraire a été noté auprès des ménages vivant dans ces zones. Ce sentiment d'insécurité a été noté au niveau des sites évalués dans les cercles de Niafunké, de Tenenkou, de Ménaka, de Niono et de Bandiagara.

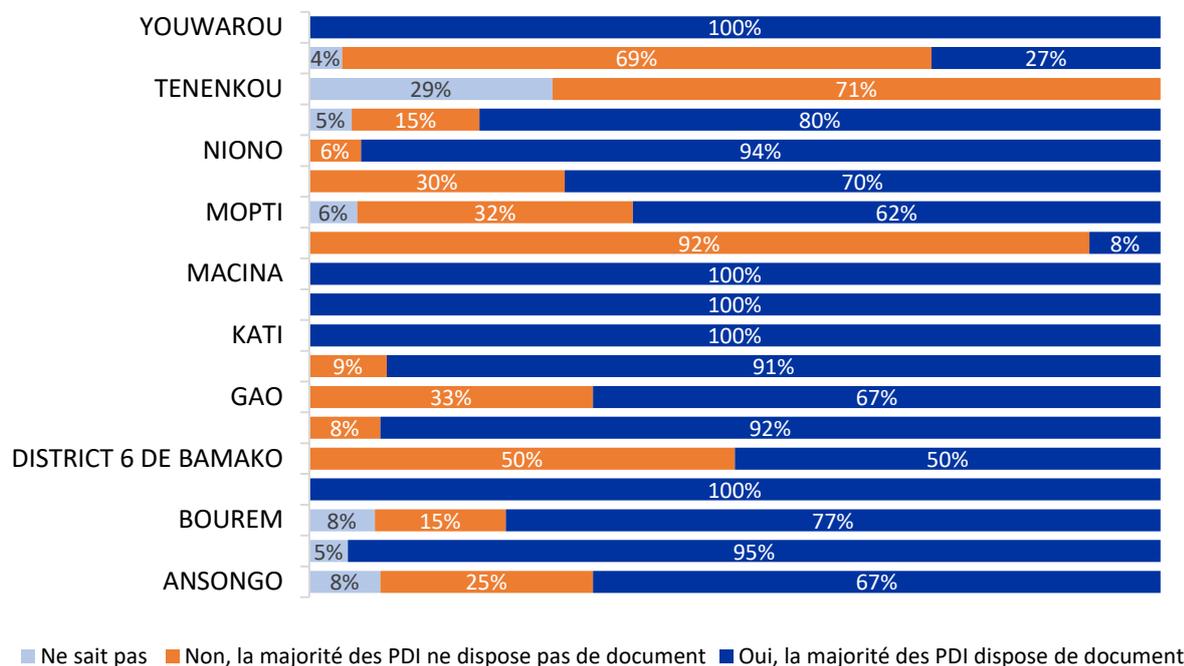
Graphique 10 : Perception des ménages déplacés sur la sécurité dans les sites



La documentation civile reste un des besoins les plus importants pour les personnes déplacées, car lors des déplacements, elles laissent tout derrière eux pour sauver leur vie. Ce manque de documentation impacte de façon considérable leur déplacement dans la zone. En effet, les résultats de l'évaluation montrent que dans un peu plus d'un tiers des sites évalués (28%), la majorité des PDI ne disposent pas de documents civils. Cette situation a été majoritairement notée dans les sites de déplacement se trouvant dans les cercles de Ménaka, de Tenenkou et de Tombouctou.



Graphique II : Documentation civile dans les sites par cercle



EAU, HYGIENE ET ASSAINISSEMENT (WASH)

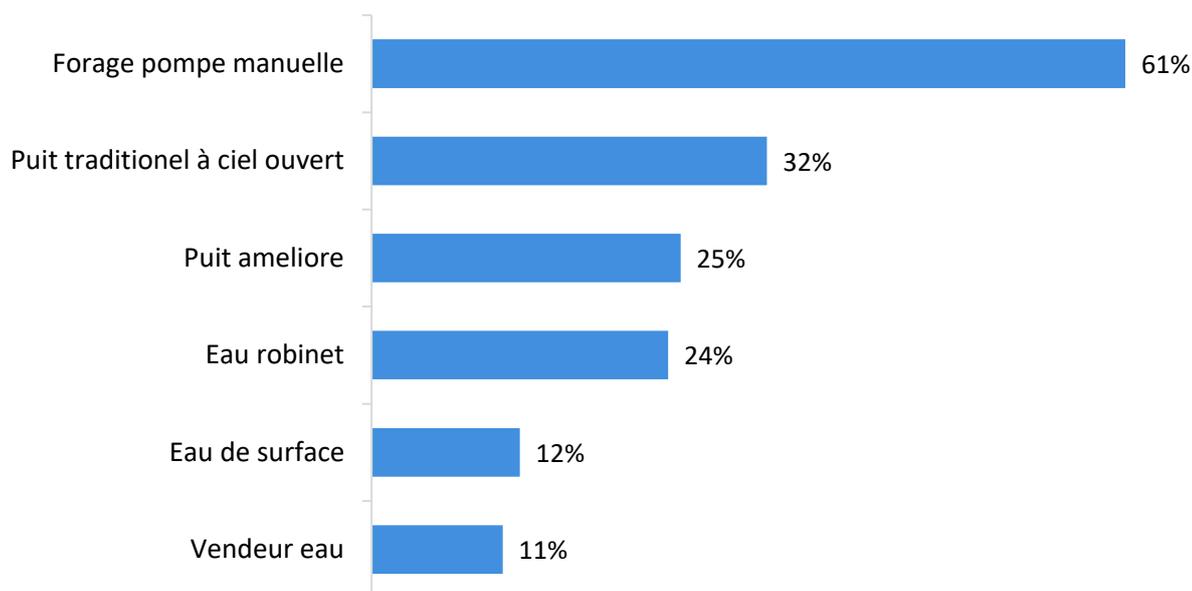
Les principales sources d'approvisionnement en eau des ménages dans les différents sites évalués sont les forages à pompe manuel (61%), les puits traditionnels à ciel ouvert (32%), les robinets SOMAGEP (24%), les puits améliorés (25%) et l'eau de surface (12%).

Selon les informations tirées sur les sources d'approvisionnement, les soixante-huit (68) sites dans lesquels les ménages utilisent l'eau de robinet sont principalement situées dans les communes urbaines. L'utilisation de l'eau de surface est notée dans 34 sites évalués, parmi lesquels 19 se trouvent dans le cercle de Bourem, 9 dans le cercle de Tombouctou, 5 à Goundam et 3 sites dans le cercle de Gao.

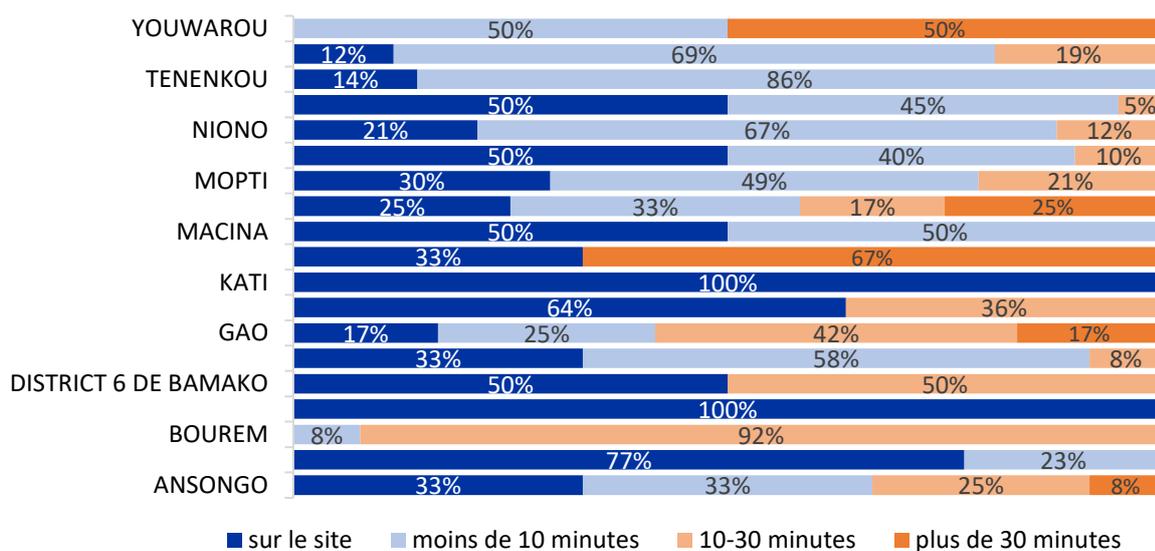
Ainsi sur d'autres sites, en plus de l'utilisation de l'eau de puit, de forage à pompe manuelle, du robinet, les ménages font aussi recours à des vendeurs d'eau pour combler leurs besoins en eau. Ces sites sont principalement localisés dans les cercles de Ménaka (7 sites), de Gao (7 sites), de Mopti (5 sites), de Goundam (4 sites) et de Bandiagara (4sites).



Graphique 12 : Sources d'approvisionnement en eau sur les sites



Graphique 13 : Distance parcourue sur les sites pour accéder à l'eau par cercle



Sur 25 pour cent des sites évalués, les personnes déplacées sont obligées de faire un temps de marche d'au moins 10 minutes pour accéder à la source d'eau la plus proche. Ces derniers sites sont majoritairement localisés dans les cercles de Bourem, de Gao et de Kidal.

Enfin, malgré cette forte accessibilité à l'eau des localités évaluées, les problèmes liés à la qualité ont été notés sur certains sites. Il s'agit principalement des problèmes d'odeur (12% des sites), de goût (21% des sites), de non-potabilité de l'eau (27% de sites) et de trouble (8% de sites). Ces problèmes ont été majoritairement relevés dans les localités utilisant l'eau de surface et l'eau de puit à ciel ouvert.



De même que l'eau, l'évaluation a touché à la situation des latrines, qui va de l'accès, aux différents problèmes et risques encourus par les personnes vulnérables. L'accès aux latrines a des avantages qui vont au-delà de la simple prévention des maladies. Elles offrent la dignité, la sécurité et le confort aux individus.

Les résultats de l'évaluation montre qu'il n'existe pas de latrines sur 34% des sites évalués. Cette proportion a été plus élevée dans les cercles de Niafunké (80%), de Ménaka (75%), de Djenné (75%), de Goundam (64%), de Gao (58%) et de Tombouctou (58%). Le nombre de PDI et de retournés vivant sur ces sites sont estimés à 80 434 et 53 018, respectivement.

En revanche, les latrines existent sur 66% des sites évalués. Elles ont été dénombrées aux nombres de 5 523 dont 64% opérationnelles. Le reste se trouve en mauvais état (30%) ou inutilisable (6%). Ceci montre que des efforts considérables et urgentes de réhabilitation et de construction de latrines doivent être consentis particulièrement dans les cercles de Mopti, Niono, Ségou et Bandiagara.

Graphique 14 : Disponibilité des latrines dans les sites de déplacement par cercle

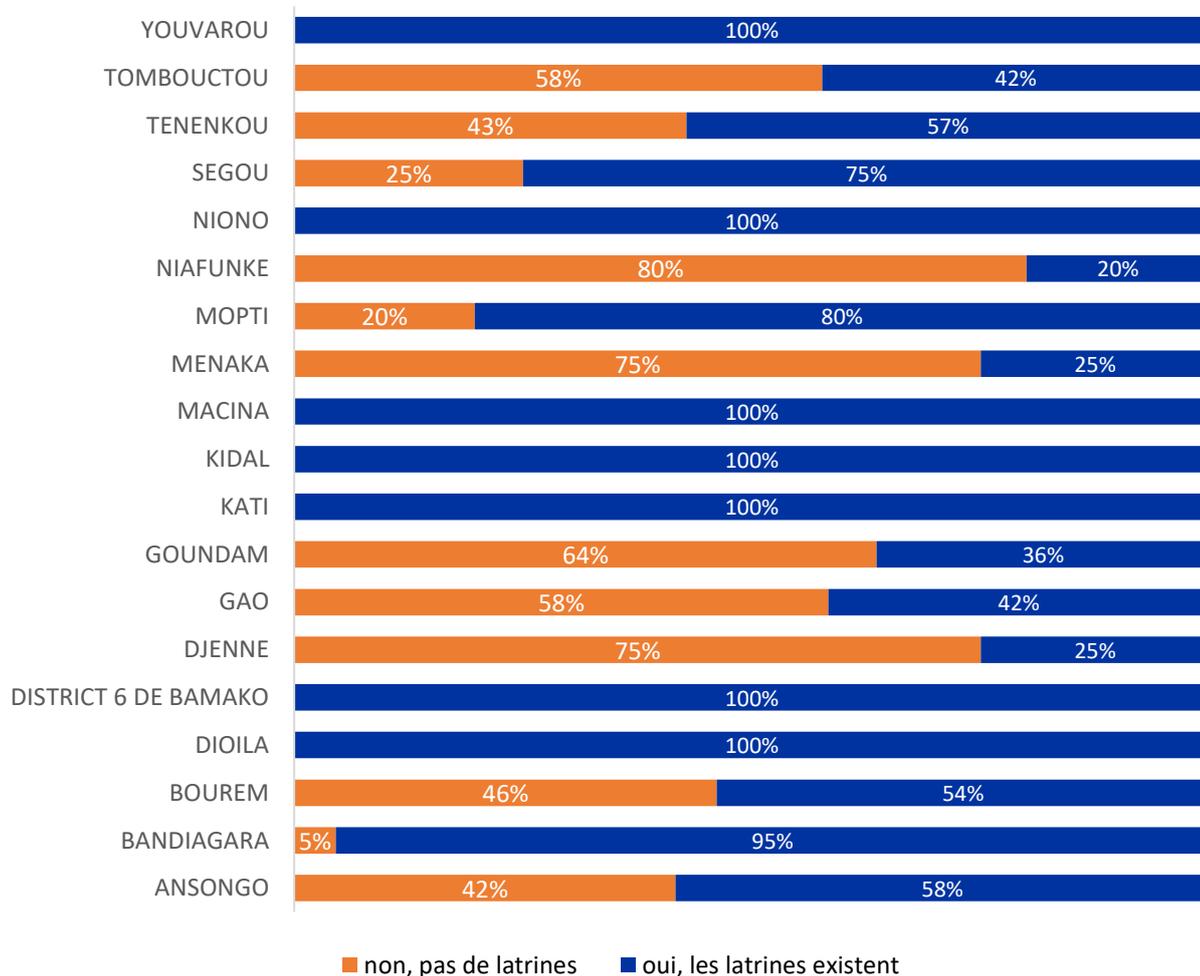


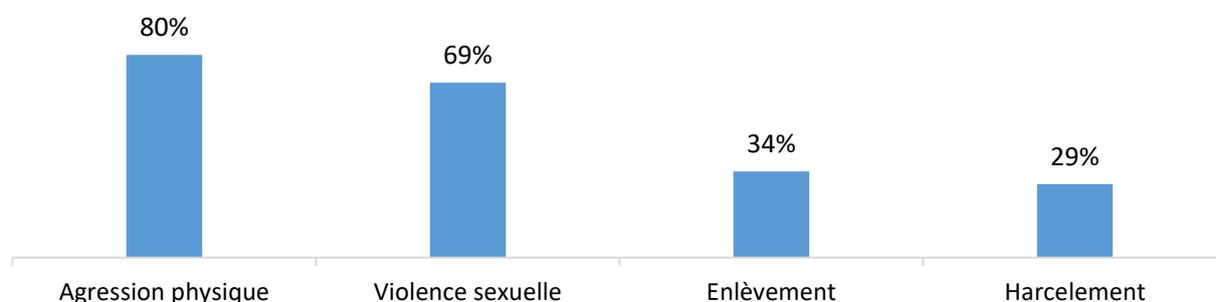
Tableau VIII : Nombre de latrines dénombrés sur les sites évalués selon leurs états par cercle

Cercle	Nombre de latrines opérationnelles	Nombre de latrines inutilisables	Nombre de latrines en mauvais états	Nombre de PDI	Nombre de PDI retournés
Ansongo	12	6	6	586	461
Bandiagara	250	50	74	52 020	1 744
Bourem	23	9	14	4 741	2 513
Dioila	4	-	-	500	-
District 6 de Bamako	57	33	12	1 826	52
Djenne	48	6	16	15 702	15 702
Gao	154	62	95	17 868	4 087
Goundam	4	-	4	33	33
Kati	4	-	-	265	49
Kidal	54	3	10	1 237	-
Macina	59	-	3	917	26
Ménaka	33	12	9	1 053	276
Mopti	1 604	87	1 170	42 852	1 338
Niafunké	12	3	4	4 169	39
Niono	806	-	96	10 385	-
Ségou	274	17	88	7 499	2 734
Tenenkou	26	25	44	455	455
Tombouctou	88	21	15	2 823	184
Youwarou	10	1	6	1 550	1 550
Ansongo	12	6	6	586	461
Total	3 522	335	1 666	166 481	31 243

Il ressort que sur la majorité (77%) des sites évalués, les latrines hommes et femmes ne sont pas séparées. Cette situation reste majoritairement observer dans tous les cercles, excepté Kati, Djenné et Macina, où les toilettes hommes et femmes sont séparés dans la majorité des sites. De même, il a été noté une absence d'éclairage du chemin des latrines dans la majorité des sites (55 %).

L'accès aux points d'eau et aux latrines présentent des risques sur 23 pour cent des sites évalués. Ces risques sont principalement les agressions physiques, les violences sexuelles, les enlèvements et les harcèlements.

Graphique 15 : Principaux risques encourus par les femmes, enfants et personnes vulnérables lors de l'utilisation des latrines sur les sites évalués

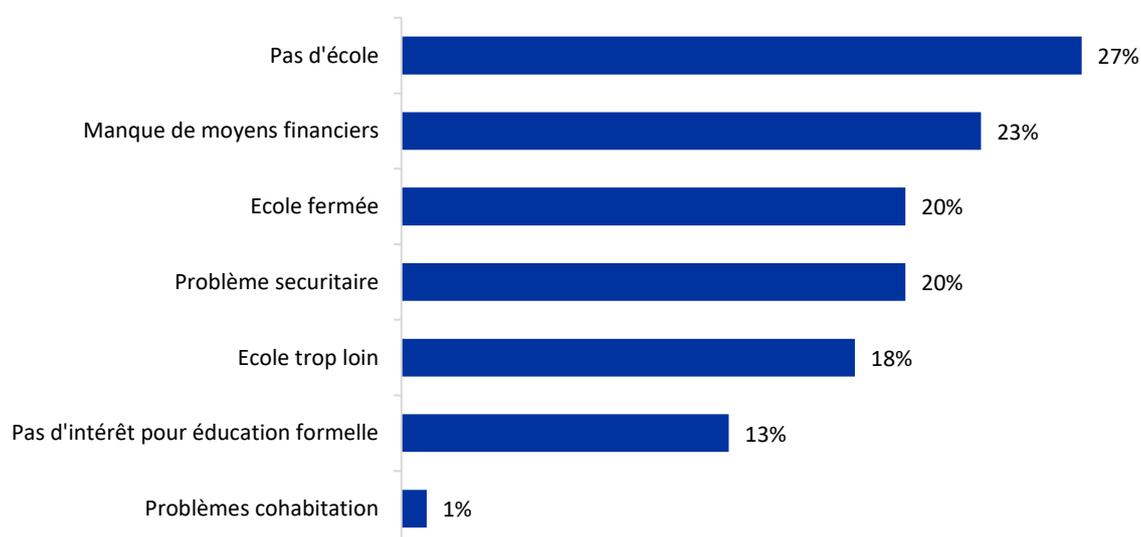




EDUCATION

Dans 29 pour cent des sites évalués, les enfants PDI ne fréquentaient pas d'école. Les sites touchés par cette problématique liée à l'éducation des enfants déplacés sont principalement localisés dans les cercles de Mopti (21 sites), de Tombouctou (19 sites), de Niafunké (10 sites), de Gao (7 sites) et de Djenné (6 sites). Les raisons évoquées ont été principalement le manque de moyens financiers, la fermeture ou l'inexistence d'écoles et la distance. Ainsi, il a été noté que le déplacement a causé une déscolarisation des enfants dans plusieurs sites où il n'y a pas d'école. Les informateurs clés affirment que les enfants de la majorité des ménages PDI sur ces sites étaient scolarisés avant leur déplacement.

Graphique I6 : Raisons de non fréquentation des écoles par les enfants des ménages PDI



Cependant, bien que les enfants soient scolarisés dans la majorité des sites/localités évalués (73%), certains d'entre eux (8%) font un parcours de plus de 30 minutes de marches pour accéder à l'école. Ces sites sont dans les cercles de Tenenkou (Djafarabé) et de Gao (Djebock 2).



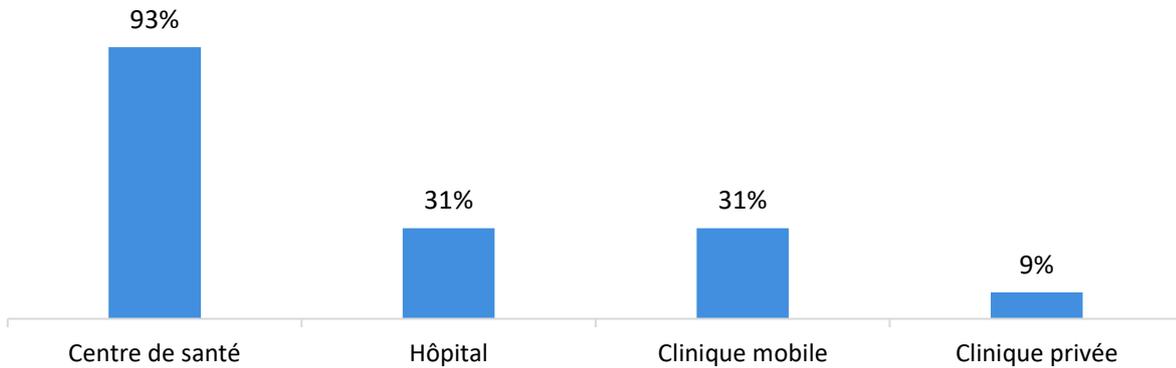
SANTE

Sur le plan sanitaire, au niveau de 42 sites, aucun service médical fonctionnel n'était disponible au moment de la collecte. Ces sites se trouvent respectivement dans les cercles de Niafunké (9 sites), de Tombouctou (8 sites), Mopti (5 sites), Ménaka (5 sites), Goundam (5 sites) et Ségou (4 sites).

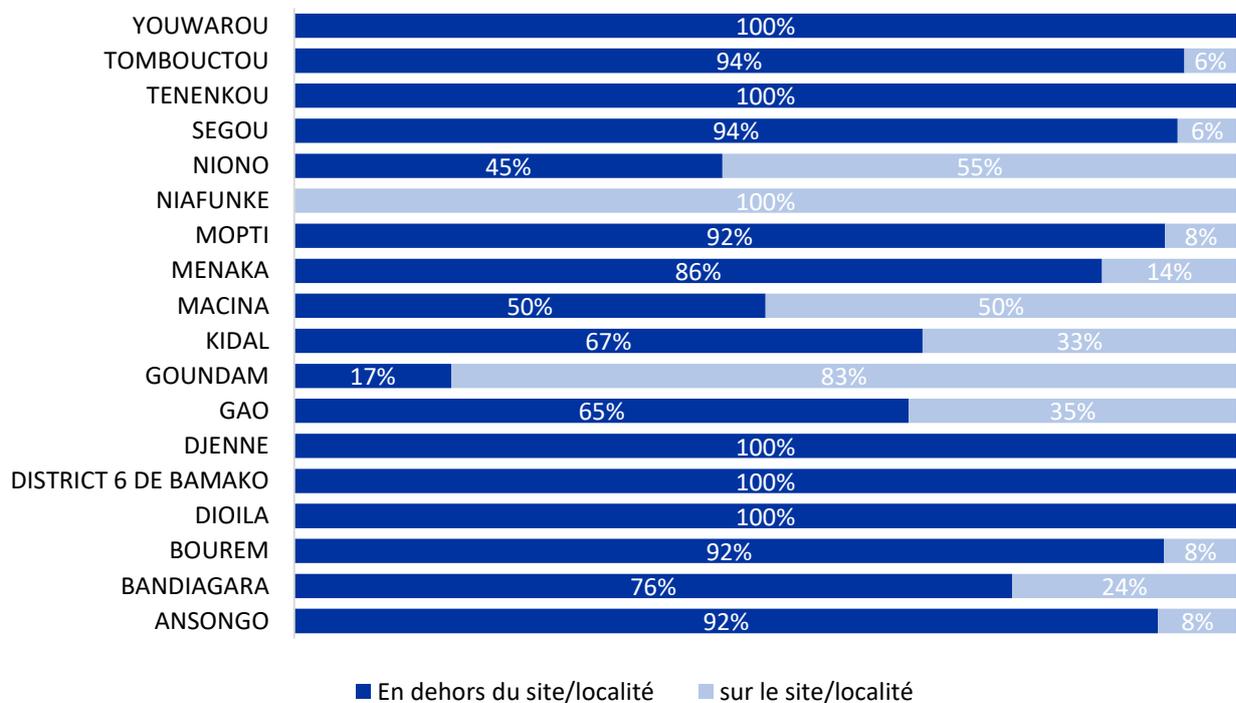
D'autre part, les 242 sites restants où les services médicaux existent, les ménages font recours aux services des centres de santé communautaires ou de références, des hôpitaux, des cliniques mobiles et des cliniques privées.



Graphique 17 : Types de services médicaux fonctionnels disponibles



Graphique 18 : Lieux de disponibilité des services médicaux par cercle

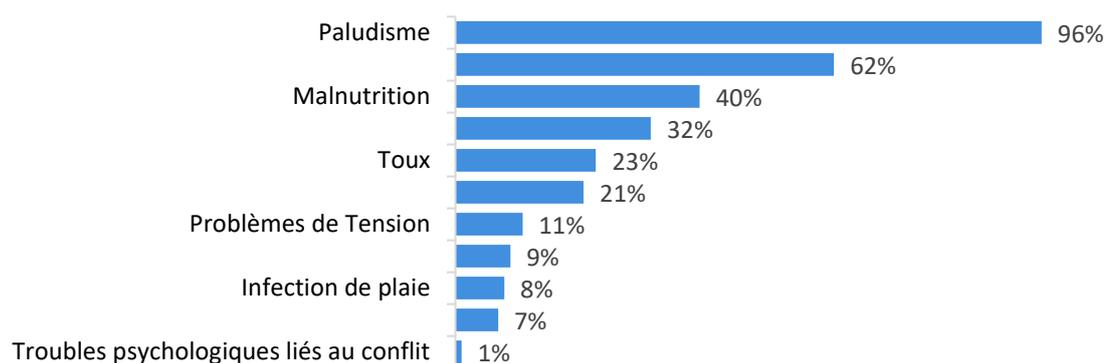


Ces services de santé permettent la fourniture des soins efficaces et rapides aux personnes déplacés en cas de maladies. Dans la plupart des localités (80%), les services de santé se trouvaient hors du site.

En termes de maladies enregistrées, le paludisme a été signalé sur presque tous les sites évalués (96%). De plus, la fièvre (62%), la malnutrition (40%), la diarrhée (32%) et la toux (23%) ont été aussi énumérés comme étant les maladies les plus répandues dans les sites de déplacement évalués.



Graphique 19 : Maladies fréquentes sur les sites évalués



SECURITE ALIMENTAIRE ET MOYENS DE SUBSISTANCE

Les principales sources de nourriture sur les sites sont principalement les produits achetés au marché (71%), l'assistance humanitaire CASH (55%), les dons des communautés hôtes ou voisines (38%).

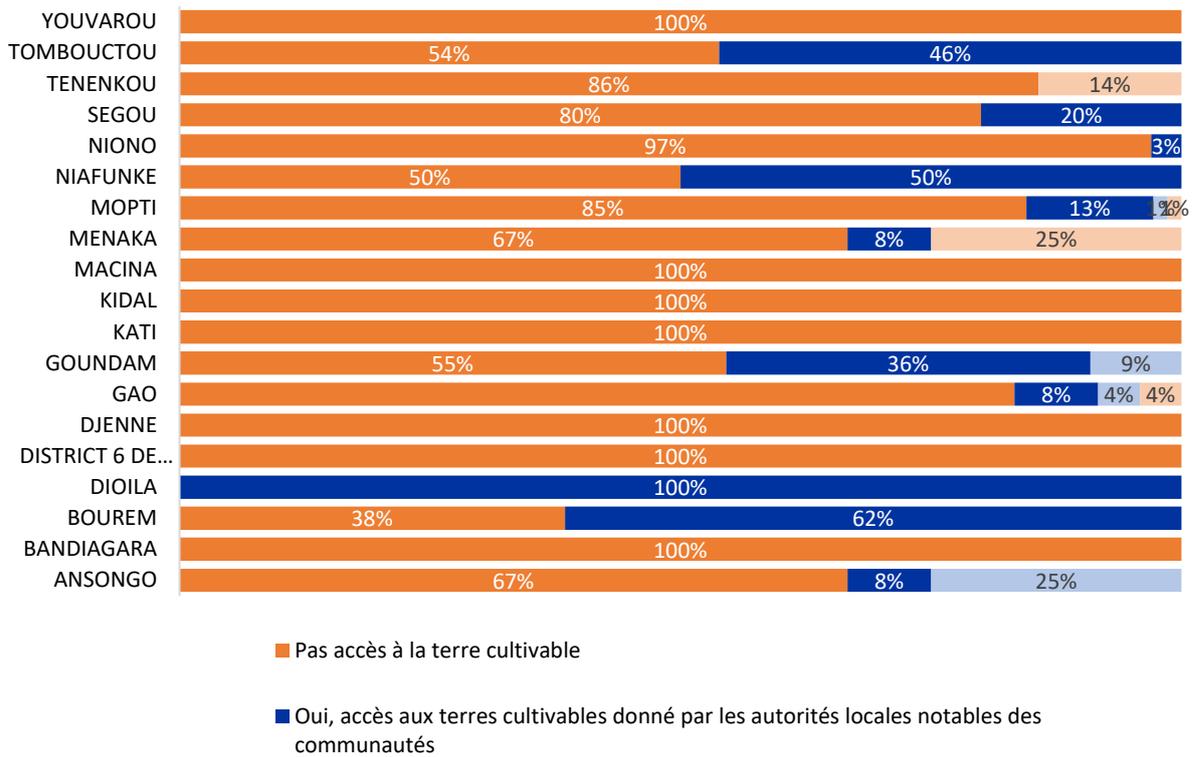
Tableau : Répartition des sites évalués par cercle selon les principales sources de nourriture

Tableau IX : Répartition des sites évalués par cercle selon les principales sources de nourriture

CERCLE	Achat au marché	Dons communautés hôtes voisines	Assistance humanitaire incluant CASH	Production subsistance	Emprunt	Troc
Ansongo	7	3	9	2	-	-
Bandiagara	14	8	15	7	2	-
Bourem	12	11	10		6	1
Dioila			1	1	-	-
District 6 de Bamako	1	1	2	1	-	-
Djenne	1	1	7	12	6	-
Gao	14	14	12	-	12	2
Goundam	11	6		1	4	
Kati	3	-	1	1	-	-
Kidal	-	2	3	-	-	-
Macina	2	-	2	-	-	-
Ménaka	10	3	6	-	6	3
Mopti	57	22	53	6	14	-
Niafunké	9	7	1	3	-	-
Niono	26	6	12	17	10	-
Ségou	18	3	11	3	4	-
Tenenkou	3	4	5	1	4	-
Tombouctou	11	18	7	3	4	1
Youwarou	2	-	-	-	2	-
Total général	201	109	157	58	74	7

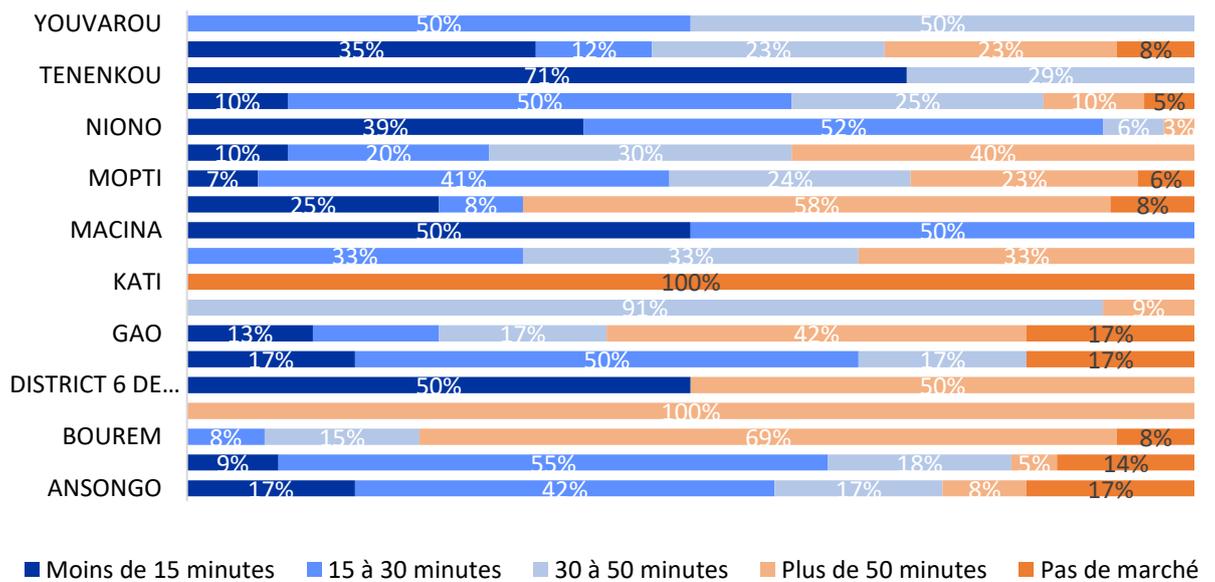


Graphique 20 : Situation de l'accès aux terres agricoles par les PDI par cercle



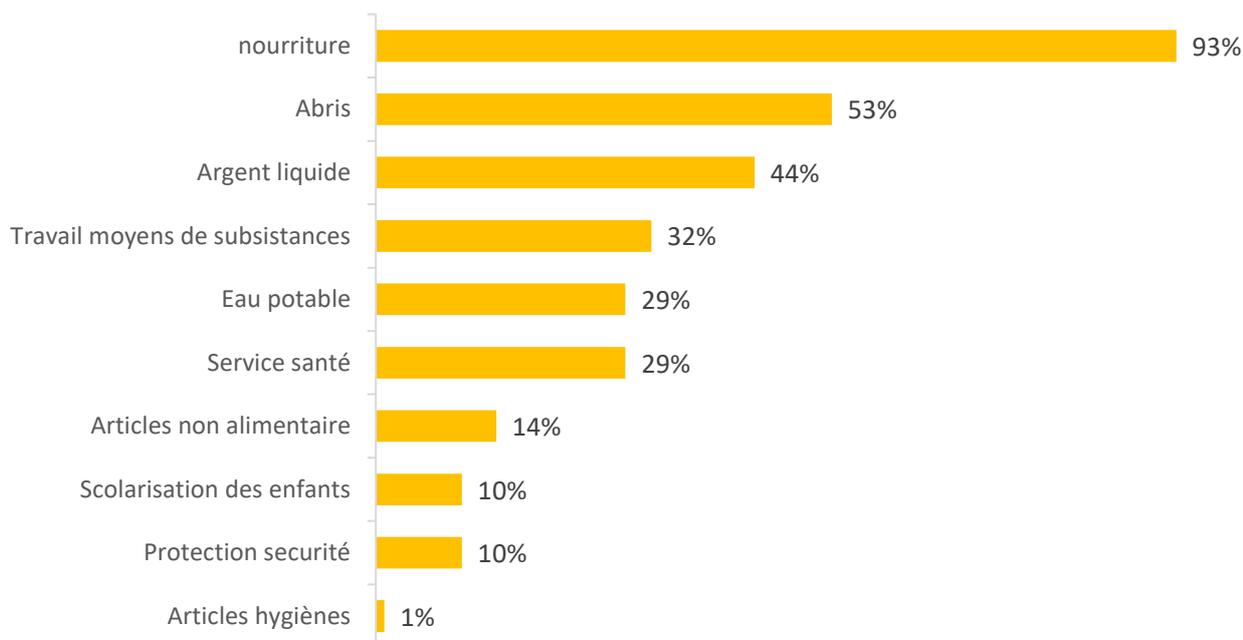
Sur l'ensemble des 284 sites/localités de déplacement évalués, les PDI localisées dans 61 des sites, sont obligées de marcher pendant une durée estimée à plus de 50 minutes de marche à pied pour accéder au marché le plus proche. Quant à d'autres (21 sites), les informateurs clés affirment qu'il n'existait pas de marché proche de la localité.

Graphique 21 : Situation de l'accès aux terres agricoles par les PDI par cercle



Enfin, sur presque la quasi-totalité des sites évalués (93%), la nourriture a été évoquée comme l'une des besoins les plus prioritaires. Ce besoin a été cité sur les sites ayant déjà reçu des assistances en nourriture et ceux qui ne l'ont jamais reçu. De plus, après la nourriture, les besoins cités par ordre d'importance ont été les abris (53%), l'argent en espèces (44%), l'emploi ou moyen de subsistance (32%) l'eau potable (29%) et le service de santé (29%).

Graphique 22 : Besoins paritaires des populations déplacées dans les sites.





Direction Nationale du Développement Social – DNDS

www.dnds.ml